

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD83

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 78, substituer aux mots :

« demande de la Commission de régulation de l'énergie »,

les mots :

« Commission de régulation de l'énergie, à sa demande, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel